

Tapissier d'ameublement en décor

Le tapissier d'ameublement en décor réalise ou remet en état des rideaux et décors de fenêtres, des draperies, des jetés de lit, des tentures murales ou encore des stores lors de l'aménagement des intérieurs à usage professionnel et privé. Il peut créer un décor en coordonnant l'habillage des murs et les accessoires (coussins, parures de lits...).

L'activité professionnelle se décompose en tâches successives :

- préparer, tracer, couper les étoffes et les matières premières ;
- appliquer la passementerie en respectant l'alignement, la symétrie, les motifs ;
- assembler et monter les matières premières ;
- réaliser les finitions ;
- contrôler et conditionner l'ouvrage ;
- exécuter des décors drapés.

Au préalable, il faudra identifier le style de l'ouvrage à réaliser à partir de documents historiques et stylistiques, choisir les matériaux et les outils, déterminer les techniques appropriées.

Il connaît les diverses techniques de confection, de coupe et de couture à la main ou à la machine. Il sait poser de la passementerie et exécuter des décors drapés. Il assure aussi la livraison et la pose de ses ouvrages en utilisant divers systèmes de fixation (rails, tringles en bois ou en métal...). Entre les relevés de mesures chez le client et la pose de produits finis, les savoir-faire sont ceux d'un couturier, avec en plus, la connaissance des styles et des époques pour éviter les mauvais assemblages. Le professionnel doit pouvoir conseiller son client en écoutant ses demandes et en guidant ses choix car il n'est pas toujours facile de choisir une décoration à partir d'un échantillon de tissu. Il peut éventuellement travailler en relation avec un architecte d'intérieur ou un décorateur, par exemple. Mais attention, la formation ne conduit pas à « faire de la décoration », le travail du tapissier s'effectue la plupart du temps dans l'atelier.

🔄 Débouchés

Majoritairement employés par des petits artisans, les tapissiers d'ameublement peuvent aussi travailler dans les entreprises de fabrication de mobilier, même si les emplois dans ce secteur sont rares. L'essentiel de l'activité du tapissier se situe dans la restauration et non dans la fabrication. Cependant, l'intérêt grandissant pour la décoration d'intérieur confronte les tapissiers à la concurrence des professionnels du bâtiment qui se sont perfectionnés dans la pose de tissus et de tentures. C'est ce qui les contraint souvent à développer une activité commerciale, en revendant des meubles, des tissus d'ameublement et des passementeries.

Après avoir travaillé quelques années en tant que salarié, un tapissier peut s'installer à son compte.

🔄 Accès à la formation

Après une classe de 3ème

🔄 Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Apprentissage du dessin et connaissance des styles en ameublement et décoration. Les élèves doivent être capables de lire un schéma ou un dessin technique et de connaître les conventions de représentation du mobilier.
- Connaissance des matériaux : tissus, matériaux de garnissage...
- Acquisition des techniques de confection et de couture ainsi que des techniques de collage, d'incrustation et d'assemblage. Les élèves devront également apprendre à évaluer des mesures, des surfaces, à effectuer la coupe de manière précise.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'ouvrages, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 7 présents, 6 admis (soit 85,71% de réussite).
En 2018 : 3 candidats inscrits, 3 présents, 3 admis (soit 100,00% de réussite)
En 2019 : 10 candidats inscrits, 10 présents, 8 admis (soit 80 % de réussite).

Académie de Toulouse

Pas de statistiques disponibles

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- CAP Tapissier-tapissière d'ameublement en siège (en 1 an)
- BP Ameublement tapisserie décoration
- BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse
- BTM Tapissier décorateur options couture
- Bac Pro Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement

Pour connaître les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 Uzès

Lycée des métiers d'Arts Charles Gide (*public*)

Académie de Toulouse

offre de formation absente

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Parcours les métiers d'artisanat d'art
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr